



## CSA-EP SPECIAL JOP DU 5/04/2024 COMPTE-RENDU

FO-Météo était représenté par Jérôme Lartisan et Fabienne Dupont.

Ce CSA-EP faisait suite à celui du 1er mars et aux CSA de services ou groupes de services consacrés à ce sujet, qui se sont tenus en mars.

Au début de la réunion, **le report de l'examen IT Pro** a été discuté. Le DRH explique que le report est motivé par l'attente de la réponse du Guichet Unique à la demande de booster/superbooster pour 2024 et 2025. Selon la réponse, le nombre de places proposées à l'examen pourrait varier très fortement (presque un facteur 10). Or la DG ne peut organiser qu'un examen par an. Dans les conditions actuelles, le nombre serait seulement d'une dizaine.

Nous avons 2 questions :

- Date d'effet de l'examen reporté, peut-elle être maintenue à 2024 ? Le DRH espère avoir un accord de la Fonction Publique en ce sens.
- Possibilité pour de nouveaux agents remplissant les conditions à la nouvelle date de s'inscrire ? Ca devrait être possible.

FO-Météo demande que les informations auprès des collègues soient actualisées dès que la DG aura des retours de la Fonction Publique (réouverture des inscriptions par exemple...)

Sujet à suivre donc...

### ORGANISATION JOP

#### Astreintes dédiées

**Information des agents sur leurs droits et le cadre de l'astreinte** : FO-Météo demande que les agents concernés soient informés des textes réglementaires sur l'astreinte et le temps de travail (garanties minimales) (c.f. instruction ARTT). Cela nous paraît utile en particulier pour les agents qui ne font pas d'astreinte en temps normal. La direction nous répond que ça a été fait par les services ou va être fait.

**Utilisation d'un véhicule de service** : nous demandons que lorsque c'est nécessaire et possible, les agents puissent utiliser un véhicule de service pour assurer l'astreinte. Cela a été discuté et retenu dans certains CSA, nous souhaitons que cela soit généralisé.

**Activation de l'astreinte (par qui ?), délai pour intervenir, tranche horaire de l'astreinte** : nous demandons que toutes ces informations soient précisées avant les JOP. La direction indique que si cela n'a pas été fait, ça va l'être.

**Astreinte des développeurs** : FO-Météo rappelle ses réserves par rapport à cette mise en place et ne souhaite pas que cela crée un précédent qui ferait de cette organisation un mode de travail utilisé faute d'avoir suffisamment finalisé les développements, par manque d'effectifs par exemple. Nous demandons à la direction qu'elle se positionne sur ce sujet. La PDG indique qu'en effet, il ne s'agit pas de créer un précédent qui ait vocation à se généraliser. Des discussions pourraient avoir lieu ultérieurement si besoin.

#### **Astreinte DSO :**

FO-Météo mentionne le problème posé par des interventions par un seul agent de nuit, ce que certains agents appréhendent.

Nous rappelons également qu'il a été souhaité qu'une solution soit trouvée au problème de rémunération des astreintes sur 12h, problème posé par le projet sur les nouvelles modalités de prise en compte. Il a été demandé que ce sujet soit traité si possible avant les JOP, même si ce n'est pas lié à cet événement. La PDG indique que pour le moment, le système n'est pas modifié, les textes sont suspendus. Un groupe de travail a

été proposé pour examiner les pistes possibles avec une première réunion fin avril. La DRH étudie également les possibilités.

### Mesures RH

**Report de congés sur 2025** : la direction confirme qu'un report de 10 jours de congés sera possible sur toute l'année 2025 pour l'ensemble des agents.

**CET** : un arrêté prévoit la possibilité de déposer 20 jours en 2024 avec un plafond de jours sur le CET augmenté de 10 jours. Nous demandons si la règle imposant d'avoir pris 4/5 des congés pour pouvoir déposer des jours sur le CET est maintenue ou non. Le DRH indique que cette règle n'est pas modifiée.

**Ecrêtage PEGASE** : FO-Météo rappelle qu'il avait été envisagé par la direction de prendre une mesure pour compenser les heures de travail réalisées du fait de la surcharge liée aux JOP mais écartées dans PEGASE. Comme pour 3P, des jours de congés supplémentaires seraient accordés. La direction le confirme et la PDG demande que la DRH publie une note en ce sens.

**Mesures spécifiques « Île de France »** : incitation à télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine, suppression des plages fixes et extensions de l'amplitude horaire, durant la période du 22 juillet au 19 août.

### Mesures indemnitaires

**Contraintes sur les congés pour les MC** : un point de désaccord persiste pour les MC. Nous pensons qu'ils peuvent être concernés par les contraintes sur congés par ricochet, lorsqu'ils effectuent des renforts CPR. La direction estime que non, qu'ils pourront poser leurs congés comme lors d'un été normal. La contrainte n'est prise en compte que pour les MC de la DIRIF.

**Niveau de prime pour les prévisionnistes COJOP** : nous sommes très surpris de la demande insistante de la CFDT que les prévisionnistes COJOP bénéficient du niveau de prime maximal. En effet, le critère retenu est l'astreinte, or il n'y a pas d'astreinte prévue sur ces activités. Si cette demande était accordée, l'ensemble du système d'indemnisation et des critères serait à redéfinir. La PDG souhaite s'en tenir à l'application des critères retenus.

**Enveloppe budgétaire pour les indemnités** : compte-tenu des effectifs concernés par les contraintes sur congés ou astreintes, l'enveloppe s'élève actuellement à 500 000 euros soit près du double de la première estimation. A ce jour, la direction ne sait pas dans quelle mesure cette enveloppe sera couverte par le ministère. Si elle n'était prise en charge que partiellement, cela pourrait entamer la masse budgétaire de l'établissement et donc réduire les possibilités de mesures sociales collectives.

**Bilan post-JOP** : un bilan sera fait après les JOP, notamment pour finaliser les listes de bénéficiaires des primes. Nous invitons les MC qui auraient des contraintes sur leurs congés imputables aux JOP à conserver tous les éléments qui pourraient permettre d'argumenter.

### Vote sur la décision RH :

La décision regroupant les mesures RH spécifiques à Météo-France est mise au vote. Nous estimons que les mesures proposées sont positives compte-tenu du contexte particulier (extension du télétravail en IDF, extension des heures de service et suppression des plages fixes pour l'IDF, report possible de 10 jours de congés en 2025 pour tous).

Résultat du vote : 5 pour (2 FO, 3 CFDT), 5 abst (2 CGT, 3 Solidaires)